



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service Aménagement et Risques**  
Pôle aménagement

Annecy, le **27 DEC, 2021**

Affaire suivie par Céline FRICHET

Le directeur départemental des territoires

Tél. : 04 50 33 78 98

Mél. : celine.frichet@haute-savoie.gouv.fr

à

Monsieur le maire  
330 route du Chef-Lieu  
74350 Vovray-en-Bornes

**Objet : Modification 1 du PLU de Vovray-en-Bornes**

**PJ : avis de la CDPENAF sur un STECAL**

Par courrier en date du 10 novembre 2021, vous m'avez notifié la procédure de modification n°1 du plan local (PLU) de Vovray-en-Bornes.

Cette modification porte sur les objets suivants :

- l'instauration d'un périmètre de STECAL,
- une modification dans la typologie des logements sociaux à réaliser dans le cadre de l'unique orientation d'aménagement et de programmation sectorielle du PLU,
- les modifications du règlement écrit.

**1. Sur la création d'un STECAL le long de la route départementale 15 :**

La commission départementale de préservation des espaces agricoles et forestiers (CDPENAF) a émis un avis favorable avec deux observations (cf. document joint). Celui-ci devra être joint à l'enquête publique.

**2. Sur la typologie des logements sociaux inscrits dans l'unique OAP :**

Telle qu'actuellement rédigée, l'unique orientation d'aménagement et de programmation ne permet que la réalisation de logements locatifs sociaux. La présente modification vient assouplir ces dispositions pour permettre la réalisation, toujours de logements sociaux, mais soit :

- uniquement du locatif social,
- uniquement de l'accession sociale pérenne
- une combinaison de ces deux dispositifs.

Il semble opportun pour la commune de s'emparer du dispositif d'accession sociale qu'est le Bail Réel Solidaire (BRS), afin de permettre une mixité sociale via des logements sociaux en accession sociale pérenne.

3. Sur les modifications du règlement écrit :

Le PLU de la commune de Vovray-en-Bornes a récemment été approuvé, le 11 avril 2019. Après quelques mois de mise en œuvre, il apparaît nécessaire de faire évoluer à la marge quelques dispositions du règlement écrit. Ces évolutions n'appellent pas de remarques de ma part.

En synthèse, j'émetts un avis favorable au dossier de modification 1 du PLU de Vovray-en-Bornes.

Pour le directeur départemental des territoires  
le chef du service aménagement et risques



Laurent Kompf

Copie : DRCL/BAFU  
Sous préfecture de Saint-Julien en Genevois